



00003 AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° /AAMI/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 27 MAI 2025

POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES
DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA CARTOGRAPHIE DES PLANTES
AQUATIQUES ENVAHISANTES DANS LE NKAM

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Cameroun est situé en Afrique Centrale et s'étend entre le 2^e et le 13^e degré de latitude Nord et entre le 8^e et le 13^e degré de longitude Est. Il couvre une superficie de 475 440 km² entre le lac Tchad au Nord et l'Océan Atlantique au Sud. On y distingue 05 grandes zones agro-écologiques et cette variété des régions géographiques lui confère une diversité hydrographique impressionnante. Le territoire Camerounais est constitué de cinq grands bassins versants regroupés en deux ensembles: les bassins au Nord de l'Adamaoua (bassins du Niger et du Lac Tchad) et ceux au Sud de l'Adamaoua (bassins du Congo, des fleuves côtiers et de la Sanaga).

Dans sa partie camerounaise, le Bassin du Niger est irrigué par la Bénoué et ses affluents dont les principaux sont Faro et Mayo déo qui collectent les eaux de l'Adamaoua, des Mandara et des monts Alantika. La Bénoué mesure 1400 kilomètres (Km) dont 400Km seulement pour le Cameroun avec un bassin versant de 92.000Km². Le Bassin du Lac Tchad, est le moins important ; son élément essentiel est le Logone et son principal affluent est la Vina qui naît au Nord de Ngaoundéré où l'écoulement de l'eau est endoréique. Toutefois, on note aussi la présence des Mayo. Quant au Bassin du Congo, il est représenté au Sud-est par la Kadéï et la Ngoko qui prennent leur source dans l'Adamaoua. Parmi les affluents de la Kadéï on peut citer la Doumé qui rejoint la Mandéré pour former la Sanaga en République Centrafricaine. Quant à la Ngoko, elle est constituée du Dja et Ngoko. Les fleuves côtiers du Sud prennent tous naissance dans le plateau Sud Camerounais. On peut citer entre autres le Nyong qui draine un bassin versant d'environ 29.000Km².

Le Bassin des fleuves côtiers est le plus important. Il est constitué des fleuves côtiers de l'Ouest et de ceux du Sud. Les fleuves côtiers de l'Ouest descendant de la dorsale Camerounaise et se jettent dans l'Atlantique, les plus importants sont : Le Moungu; la Manyo encore appelée Cross River à son entrée au Nigeria et la Dibamba, le Wouri encore appelé Nkam dans sa partie supérieure c'est-à-dire après Yabassi.

Le Nkam prend sa source sur les montagnes de la partie Nord-Ouest du bassin (Bamboutos - Manengouba) dans le Haut-Nkam en 'pays' Bamiléké. Avant d'arriver à Yabassi, il reçoit les eaux de la Menoua près du versant Sud des Monts Bamboutos dans la Menoua et celles de la Makombé depuis le versant Sud des Monts Bana dans le Haut-Nkam. Au confluent du Nkam et de la Makombé, le cours d'eau prend le nom de Wouri. Le Nkam, long de 8 250 km, traverse une zone à longue saison de pluies. Avec sa structure de pentes et ses activités humaines, il présente toute l'année un important débit et charrie de grandes quantités de sédiments. Il couvre plus de la moitié de la surface de l'estuaire du Wouri. Son hydrologie est représentative de l'ensemble de la région. Le Nkam est navigable par bateau depuis l'embouchure du fleuve Wouri à Douala jusqu'après Yabassi.

Le site Nkam-Wouri est localisé dans la Région du Littoral, Département du Nkam et couvre trois Arrondissements : Yabassi, Nkondjock et Nord-Makombé. Il couvre une superficie totale de 584 490 ha avec des habitats très diversifiés dont plus de 36% des mangroves et des habitats de zones humides côtières associés avec plusieurs chutes d'eau et de rapides en amont. Abrite des espèces importantes d'importance pour la conservation en particulier les espèces fauniques composées de grands mammifères tels que l'éléphant d'Afrique – *Loxodonta africana* (VU), braconné pour son ivoire. Le Lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis* - VU) difficilement observable, menacé de disparition car très chassé pour sa chair savoureuse et ceci malgré son statut d'espèce protégée. Les grands singes comme le Drill (*Papio leucophaeus*) (EN). Parmi les amphibiens, on peut citer au moins deux espèces de grenouilles géantes d'Afrique : *Conraua goliath* espèce menacée (EN) et *Conraua crassipes*, préoccupation mineur (LC) selon l'IUCN (2004). Chez les reptiles on a les crocodiles de l'estuaire (*Crocodylus niloticus*) (LC) et le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*) (VU)-Annexe I de CITES) assez abondants mais braconnés au rythme de plus de 15 individus par mois ; les tortues tels que *Trionyx triungus* (EN). Le site est un milieu d'alimentation des organismes aquatiques et terrestres, et constitue des pépinières et zone de frayère supportant plus de 95 espèces de poissons terrestre et marins, des niches et lieux de repos pour les oiseaux migrateurs et autres espèces sédentaire qui excèdent le critère de plus de 20 000. La zone présente un grand potentiel écotouristique (réseaux de chutes, grottes, abîmes, des sites sacrés, ...) qui est couramment promu du fait de la variété des types d'habitats allant des plans d'eau, des bancs de sable, des bancs de boue, des mangroves et d'une riche faune couplée à sa proximité à la capitale économique du Cameroun, Douala (20 – 60 km), juste à 400 km de Yaoundé la capitale du Cameroun.

Malgré la richesse écosystémique du site, la zone perd sa résilience, réduction de l'aire de répartition et exposition à diverses menaces et impacts directs et indirects. Les autres menaces sont l'agriculture itinérante sur brûlis, la Pêche non réglementée, la coupe excessive du bois, le braconnage, l'urbanisation et la présence de la Jacinthe d'eau, espèce exotique envahissante. La présence de ces plantes est exacerbée par plusieurs facteurs endogènes et anthropiques.

Au regard de tous ces avantages qu'offre le Nkam aux populations riveraines, il devient impératif de poser un diagnostic qui permettrait d'inverser les tendances compte tenu des

dangers qui guettent ce fleuve dus à la prolifération de certaines plantes aquatiques envahissantes.

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, suite à la problématique posée se doit d'avoir une vision globale du phénomène afin d'y apporter des solutions durables. Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est élaboré pour la constitution d'une liste restreinte des cabinets d'études et/ou consultants devant participer à l'appel d'offres national restreint pour la préparation d'une étude qui aboutira à la cartographie de toutes les plantes aquatiques envahissantes dans la partie du fleuve Nkam-Wouri.

2. PARTICIPATION

La participation à cet appel à manifestation d'intérêt est ouverte à toute société, entreprise, Bureau d'études installés au Cameroun et ayant une expérience avérée dans le domaine faisant l'objet de la consultation.

3. FINANCEMENT

La présente activité est financée par le Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable (CAS/FNED), exercice 2025.

4- CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation présenté en un volume avec intercalaires comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

a) Pièces administratives :

- Une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de l'entreprise ;
- Une copie de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation de conformité fiscale ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Un plan de localisation ;
- Une copie du registre de commerce.

b) Pièces techniques :

- Une note de présentation de la structure (plaquette, personnel, patrimoine, standing, etc.) ;
- Les CV dûment datés et signés des principaux responsables de l'entreprise, assortis des copies des diplômes ;
- Les références pertinentes des trois dernières années assorties des pièces justificatives (Extraits des contrats, lettres commandes, marchés, attestations de service fait, procès-verbaux de réception etc.) ;
- Les moyens logistiques et matériels ;

- Tout autre atout de son choix

4. DATE ET LIEU DE DEPOT, PRESENTATION.

Les dossiers, rédigés en français ou en anglais en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies marqués comme tels, devront être déposés sous pli fermé au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7^{ème} étage, porte 704 ou 708, au plus tard le 27 MAI 2025 à 15 heures.

Les enveloppes devront porter la mention

**000003 « AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET /AAMI/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 27 MAI 2025
POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES DEVANT
PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT EN VUE DE LA CARTOGRAPHIE DES PLANTES AQUATIQUES
ENVAHISANTES DANS LE NKAM. »**

5. CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION

Les dossiers seront évalués suivant les critères éliminatoires et essentiels suivants :

Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce demandée ;
- Fausses déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70%.

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre du candidat (10 points).
- Expérience générale dans le domaine des services et prestations intellectuelles ; avec de bonnes connaissances des milieux aquatiques (références assortis de justificatifs), 10 points par référence, soit 40 points au total ;
- Le consultant devra avoir des experts justifiant une expérience avérée dans les domaines suivants :
 - a- Expérience spécifique dans le domaine de la botanique, soit 15 points au total.
 - b- Expérience spécifique dans le domaine de l'hydrobiologie, soit 10 points au total.
 - c- Expérience spécifique dans le domaine de la cartographie, soit 15 points au total.
- Les moyens logistiques et matériels, 5 points au total ;
- Tout autre atout de son choix, 5 points au total.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7^{ème} étage, porte 704 ou 708.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



1-1-1
E Pierre